

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 27 mars 2023 à 18h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE
MADAME CHRISTINE PELLETIER, CONSEILLÈRE
MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE
MONSIEUR VINCENT NOËL-BOIVIN, CONSEILLER
MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE
MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER
MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

L'avis de convocation a été transmis conformément à la Loi en vigueur.

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-22

DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a transmis aux membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le procès-verbal d'appel d'offres sur invitation de l'ouverture des soumissions pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour les travaux de construction d'une nouvelle usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes ont déposé une soumission, soit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS	CONFORME
ECA-TECH	70,770.00\$ + taxes	conforme
LER	24,144.00\$ + taxes	Conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'appel d'offres sur invitation de l'ouverture des soumissions pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour les travaux de construction d'une nouvelle usine d'eau potable.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-23

ADIUDICATION DE SOUMISSION-CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE-FIRME LER

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour les travaux de construction d'une nouvelle usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gabriel Dumont de Stantec recommande la firme LER au montant de 24,144.00\$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adjuger la soumission en faveur de la firme LER au montant de vingt-quatre-mille-cent-quarante-quatre-dollars (24,144.00\$) plus taxes pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour les travaux de construction d'une nouvelle usine d'eau potable;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-24
SURVEILLANCE CHANTIER HORAIRE CONVERTIE EN FORFAIT-DEMANDE DE STANTEC-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 21 mars 2023, Monsieur Stéphane Vachon de la firme Stantec demande à la municipalité afin de simplifier significativement la gestion de la facturation de la phase surveillance de chantier, présentement à l'heure de convertir la surveillance horaire en forfait dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe la firme Stantec que le Conseil municipal maintient que la **phase surveillance chantier** dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle usine d'eau potable soit facturée au tarif horaire et non convertie en forfait.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-25
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance extraordinaire du 27 mars 2023, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 18h11.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.

ANDREW TURCOTTE
MAIRE

YVES CHASSÉ, GMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER